ABERIS
S.A.R.L. au capital de 815.000 euros
Siège social : 15 rue Jacqueline Auriol
ZAC de St Thudon
29490 GUIPAVAS
RCS BREST 391 029 840
(la « *Société* »)

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 29 OCTOBRE 2024

Les soussignés :

- La société ABERIS DEVELOPPEMENT
  titulaire de 26.948 parts sociales

- Monsieur Paul-Emmanuel CHAMPS
  titulaire de 1.418 parts sociales

- Monsieur Pierre-Yves CHAMPS
  titulaire de 1.418 parts sociales

- Monsieur Vincent CHAMPS
  titulaire de 1.418 parts sociales

- Monsieur Xavier CHAMPS
  titulaire de 1.418 parts sociales

Total égal au nombre de parts sociales composant le capital social 32.620 parts sociales

Après avoir exposé :

- Qu'ils sont les seuls associés de la Société;
- Qu'aux termes de l'article 19 des statuts, les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte ;
- Que Monsieur Paul CHAMPS, co-gérant, est décédé le 13 septembre 2024 ;

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés, à l'unanimité, prennent acte du décès de Monsieur Paul CHAMPS, cogérant, survenu le 13 septembre 2024 et décident de ne pas procéder à son remplacement.

YC VC

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés, à l'unanimité, décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités de droit.

*****

Le présent acte sera consigné sur le registre des délibérations d'associés tenu au siège social.

La société ABERIS DEVELOPPEMENT Représentée par Monsieur Paul-Emmanuel CHAMPS	**Monsieur Paul-Emmanuel CHAMPS**
Monsieur Pierre-Yves CHAMPS	**Monsieur Vincent CHAMPS**
Monsieur Xavier CHAMPS	